

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE  
L'ISERE

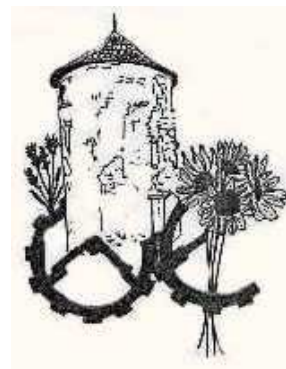
ARRONDISSEMENT DE  
VIENNE

Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

[mairie-lemottier@wanadoo.fr](mailto:mairie-lemottier@wanadoo.fr)

# COMMUNE DE LE MOTTIER



## Réunion du Conseil Municipal du 6 Juillet 2011

**Présents** : MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard, BERNARD Jean-François, MOYROUD Nicolas, JAVIX Hervé, PRUDHOMME Julien, CHENAVIER Patrick, SABADEL Jean-Marc, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, MONTABON Marie-Christine, BUTTIN Véronique.

**Excusé** : M. MEHR Daniel

M. MEHR Daniel donne pouvoir à M. GONON Gérard.

**Secrétaire de séance** : BUTTIN Véronique

### Révision P.L.U. :

- Explication de la procédure et des nouvelles obligations par Mme ALARY du Cabinet URBA 2P.
- Notre projet devra être conforme au Schéma Directeur de la Région Grenobloise et au Plan Local de l'Habitat en fin d'élaboration.
- Ce projet verra la fin de la « dispersion » de l'habitat par l'obligation d'étoffer le centre village. A ce jour, le recensement pour cartographie des exploitations agricoles est en cours.
- Une réunion publique d'informations sera planifiée en automne.

### Aménagement de sécurité routière auprès des commerces :

Un devis de 3.100 € a été validé par le Conseil Municipal. Le Maire est autorisé à demander l'aide du Conseil Général.

### Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Isère :

Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, unanime, décide de ne pas approuver le projet actuel, notamment parce qu'il prévoit la dissolution du Syndicat d'Electricité de La Côte Saint-André auquel nous adhérons.

### Questions diverses :

- **Cantine garderie :**  
Plusieurs demandes de parents pour ouverture plus tôt le matin ou garderie partielle pendant la pause méridienne sont rapportées.  
Toutes ses demandes sont refusées sauf la possibilité de reprendre un enfant de maternelle à 13 h 30.
- **Info au Conseil Municipal :**
  - Lotissement du « Vieux Chêne » : la dernière parcelle disponible de 1.200 m<sup>2</sup> est en cours de négociation.
  - Monsieur le Maire adresse un courrier recommandé à un exploitant agricole pour que cessent les nuisances aux voisins et riverains, pour que les animaux soient traités correctement.